



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN

Pour le Président et par délégation
La Directrice du développement
et du secrétariat général
Adjointe au Directeur général des services

Hélène ROUQUIER

OBJET :

**OPERATION DE SITE
PILOTE DE LA BASSEE –
AVENANT N°1 A LA
CONVENTION CADRE
ENTRE LA METROPOLE
DU GRAND PARIS ET LE
SYNDICAT MIXTE EPTB
SEINE GRANDS LACS**

Nombre des membres composant le Comité syndical	27
En exercice	26
Présents à la Séance	7
Représentés par mandat	7
Absents	12

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze décembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le vingt-neuf, se sont réunis à 14h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Etaient présents :**Au titre du Conseil de Paris :**

François VAUGLIN

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

M. LAGHERO

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

M. MOLOSSI

M. BEDREDDINE

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

Mme DURAND

M. GUERIN

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

M. VIART

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :**Etaient absents excusés :**

M. AURIACOMBE

Mme BROSEL

Mme JEMNI

Mme NAHMIAS

Mme OLIVIER

Mme ONGHENA

M. TREMEGE

Mme FISHER

M. MASSOU

M. BLUTEAU

M. BELL-LLOCH

M. METAIRIE

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

Mme BLAUUEL à M. VAUGLIN

M. GOUVERNEUR à M. MOLOSSI

*M. ABEL à M. VIART
M. BONNET-OULALDJ à M. BEDREDDINE
M. COURTES à M. LARGHERO
M. BELLIARD à Mme DURAND
M. KERN à M. GUERIN*

La majorité des membres étant présente,

M.LARGHERO a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

2019-12/15

**COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2019**

OBJET : Opération de site pilote de la Bassée – avenant n°1 à la convention cadre entre la Métropole du Grand Paris et le Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs

Le Comité syndical,

Vu la convention-cadre avec la Métropole du Grand Paris approuvée le 21 juin 2018 par le Comité syndical de l'EPTB Seine Grands Lacs et le 28 juin 2018 par le Conseil métropolitain dont l'objet est de définir les actions et interventions concertées entre l'EPTB et la Métropole dans le cadre de la finalisation des études et procédures relatives à la réalisation du site pilote de La Bassée ;

Vu la délibération n°2019-05/01 Comité syndical de l'EPTB Seine Grands Lacs du 24 mai 2019 relative à l'approbation de l'avant-projet de l'opération « Site pilote de la Basse » ;

Vu le rapport de présentation SGL n° 2019-66 de M. le Président en date du 12 décembre 2019 ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE les termes du projet avenant n°1 à la convention cadre entre la Métropole du Grand Paris et le Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs.

Article 2 : AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer ledit acte, ci-annexé.

Le Président,



Frédéric MOLLOSSI

Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis